

Conclusions de l'enquête 2022 sur la profession de prestataire et conseil en écriture

Depuis 2009, le Laboratoire d'analyse de la profession du SNPCE effectue tous les deux ans une enquête sur la profession de prestataire et conseil en écriture. La septième édition, lancée fin 2022, à laquelle 153 professionnels ont participé, a débouché sur des résultats significatifs.

Vous trouverez ci-dessous les conclusions de cette enquête, l'analyse détaillée des résultats étant disponible dans la rubrique « Librairie » du site du SNPCE au prix de 10 € (7 € pour les adhérents de l'AEPF, du GREC, d'EPACA-Sud et Biographicus).

Toujours très féminin, le métier de prestataire et conseil en écriture reste une profession de deuxième (voire de troisième) partie de carrière, si ce n'est une activité couplée à la retraite, souvent après un diplôme d'études supérieures et une carrière dédiée à l'encadrement ou à une profession intellectuelle supérieure.

Il ressort de cette enquête que les secteurs d'activité d'origine les plus cités sont la fonction publique, l'édition/journalisme et la communication.

Même si nombre de PCE considèrent leur rémunération antérieure comme insuffisante, le choix de leur reconversion professionnelle résulte avant tout d'un goût prononcé pour l'écriture et les relations humaines, mais aussi d'un besoin d'indépendance, après avoir souvent connu le monde du salariat.

Cette enquête confirme à nouveau la professionnalisation du métier puisqu'une grande majorité de prestataires et conseils en écriture se forment avant de créer leur structure et continuent à le faire ou à envisager de le faire par la suite.

Le statut privilégié par les PCE lors de leur installation reste celui de la micro-entreprise. Par la suite, il est la plupart du temps conservé, voire choisi.

La question de la reconnaissance de la qualité de leur travail reste encore très prégnante pour beaucoup de prestataires et conseils en écriture puisqu'ils sont encore trop nombreux à travailler quasiment à plein temps pour dégager des revenus correspondants, au mieux, à un tiers temps.

De ce fait, un tiers d'entre eux exercent une activité complémentaire, majoritairement comme salariés, même si les activités complémentaires avec un

statut indépendant augmentent fortement. Mais ce revenu supplémentaire est, lui aussi, le plus souvent peu élevé.

Le travail à distance, en un temps de dématérialisation galopante, est très présent.

Le panel des prestations proposées est toujours aussi large, couvrant tous les aspects de la profession : correction, réécriture, transcription, animation d'ateliers d'écriture, rédaction pour le web, etc.

Bien conscients de la nécessité d'une promotion soignée, les prestataires et conseils en écriture utilisent tous les moyens mis à leur disposition, classiques ou plus modernes, gratuits ou non, avec plus ou moins de bonheur.

Enfin, les PCE se lancent dans l'exercice de leur métier, de plus en plus conscients de sa réalité et des écueils auxquels ils peuvent être confrontés, même s'ils soulignent que le déficit de reconnaissance et la faiblesse de leurs revenus sont parfois décourageants.

Pour sa part, le Syndicat national des prestataires et conseils en écriture continuera, comme il le fait depuis sa création, d'être aux côtés des professionnels, dans une volonté constante de défense et de valorisation de notre métier.